

UNIR : Lu dans la presse



Décembre 2011

A Exécutif Confédéral
Fédérations et Syndicats
Délégués UNIR et CODERPA
Unions Territoriales (UR et UD)
Service presse CFE-CGC
Autres correspondants Retraite

Paris, le 3 janvier 2012

Chers lecteurs,

Voici le 20^{ème} numéro de « lu dans la presse ».

Nous vous rappelons que la sélection d'un article particulier se fait à partir de la table des matières (Ctrl + clic pour suivre le lien)

Nous vous souhaitons une bonne lecture.

L'ensemble du Conseil d'administration de l'UNIR se joint à nous pour vous adresser ses meilleurs vœux pour 2012.

Pierre Castéran
Chargé de la rédaction de la revue

Marc Bader
Président de l'UNIR

UNIR- Union Nationale Interprofessionnelle des Retraités

Maison de la CFE/CGC
59 rue du Rocher
75008 Paris
Tel : 01 55 30 13 27 Fax : 01 55 30 13 26
Mail : unir@cfecgc.fr – Accès direct à notre site : <http://www.cfecgc.org/syndic/unir/>

SOMMAIRE

Ce qui change en janvier.....	4
Retraites	5
Retraite : la fin du régime Agirc ?	5
L'inquiétude des Français pour leurs conditions de vie à la retraite reste élevée.....	5
Retraites : par ici la caisse !.....	5
Bordeaux : colère des retraités "recalculés"	5
Les Français préfèrent préparer leur retraite avec des livrets et des contrats d'assurance vie	5
Les retraités doivent prendre leur part de la rigueur.....	6
La caisse de retraite de la SNCF touchée	6
Avec la crise, les réserves de l'Agirc-Arrco fondent plus vite que prévu.....	7
Moins de 500 départs à soixante ans en trois mois	7
Les départs en retraite en net repli.....	7
Santé – Maladie – Dépendance	7
Les exonérations sociales en faveur de l'aide à domicile continuent de progresser.....	7
Santé. Numerus clausus : le «oui mais» des généralistes de Haute-Loire.....	8
VIH : la lutte contre les discriminations doit s'améliorer.....	8
Plus de 2.000 médecins étrangers expulsés avant la fin de l'année ?	8
La guerre des Urgences	8
Prothèses PIP: plainte de l'assurance maladie enregistrée	8
Securité Sociale - Mutuelles – Assurances.....	9
Sécurité sociale. Une fraude de dix milliards	9
Les mutuelles seront soumises à l'impôt de façon progressive, annonce Pécresse	9
Budget : les mutuelles soumises à l'impôt sur les sociétés dès 2012	9
Baisse des cotisations de Sécurité Sociale en 2012 !!!.....	9
Réseaux de soin : Alain Afflelou attaque la MGEN	9
Mise en place d'une mutuelle conventionnelle obligatoire dans le domaine des transports	10
L'inégalité de l'accès aux soins en Ile-de-France.....	10
L'artificiel « trou » de la Sécurité sociale	10
Les Français tentent de conserver leur mutuelle santé mais... ..	11

Santévie rejoint Harmonie Mutuelle.....	11
Les rentrées de CSG sur les revenus du capital sont restées assez soutenues en fin d'année.....	11
« 8 % de hausse des mutuelles en 2012 » selon l'UFC Que Choisir.....	11
Europe – Etranger.....	11
Royaume-Uni - Pour les Britanniques, la coupe est pleine	11
Belgique - Les bonus ont quadruplé en trois ans	11
Russie - égaliser l'âge du départ en retraite pour hommes et femmes (OCDE)	11
Italie - Les départs à la retraite diminuent fortement	12
Canada - La retraite à l'âge que l'on veut ? Pourquoi pas ?	12
Divers	12
Plus-values immobilières : nouveaux cas d'exonération	12
Les milliards cachés des syndicats.....	12
Colis de Noël aux aînés : une tradition ringarde ou socialement utile?	13
Loisirs.....	13
CINÉMA - Cosette au supermarché	13
Bénévolat : Les associations recherchent votre profil.....	13
Tableau de bord.....	14
Retraite	14
Indice des prix.....	14
Indice de référence des loyers (IRL).....	15
Emploi : Salaire minimum (depuis le 1 ^{er} Décembre 2011)	15
Epargne règlementée.....	15
Prêts	15

CE QUI CHANGE EN JANVIER

Libération – 30 décembre

Plan de rigueur et hausse de la TVA obligent, les tarifs du gaz, des mutuelles, ou des TGV vont faire un bond au passage en 2012.

TVA à 7% : ce qui est concerné



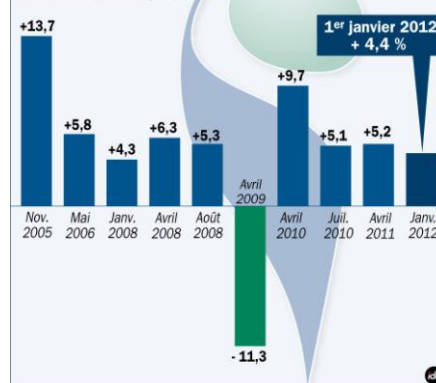
Restauration, hôtels, fast-food, cantines d'entreprises, médicaments non-remboursés par la Sécurité sociale, théâtres, concerts, musées, titres de transports, services à domicile.



Travaux de rénovation dans les logements : **5,5%** pour les devis signés avant

Les prix du gaz

Hausses et baisses, en %



Nouvelle taxe sur les boissons

Quelles boissons ?

Boissons à sucre ajouté (sodas...) et "light" (contenant des édulcorants)

À partir du dimanche 1^{er} janvier



Combien ?

Une hausse de 25% pour les boissons plates aux fruits et de 35% pour les sodas gazeux.

2 centimes d'euro par canette

Et sur les alcools

+ 90 centimes par litre pour les alcools de plus de 40°. Le vin, les rhums et les productions régionales ne seraient pas concernés.

Tarifs SNCF : les changements à compter du 3 janvier

Ajustement annuel des tarifs TGV (2^{de} classe plein tarif) :

+1,7%



Hausses des tarifs* : **+3,2%** (+ 0,60 euro en moyenne)
TGV, trains interrégionaux Téo, trains de nuit Lunéa

Prix arrondis Prix d'appel Prem's simplifiés autour de **4 prix pivots** : 15, 20, 25 et 30 euros (en fonction de la distance et du temps de parcours).

Prix Prem's anciennement à **22 €**

Paris – Rennes : **20 €**
Lyon – Perpignan : **20 €**
Paris – Lyon : **25 €**
Paris – Marseille : **25 €**

* cette hausse s'explique en partie par le relèvement du taux réduit de la TVA de 5,5% à 7%.



Crédit photo : Reuters

Source : SNCF

Argent : ce qui change au 1^{er} janvier 2012

Impôts

Barème pour les revenus 2011

(à payer en 2012) : gel des seuils et limites au niveau de 2010 (normalement : revalorisation selon inflation).

Impôts sur les hauts revenus

Taxe de 3% sur la fraction du revenu fiscal de référence qui dépasse 500 000 € (1 million pour les couples mariés ou pacsés).

Nouveau coup de rabot fiscal de 10%

appliqué aux réductions d'impôts soumises au plafonnement global.

Bouclier fiscal :

fin du chèque de remboursement pour les plus riches.



Placements et épargne



Le taux global des prélèvements sociaux passe de 12,3 à 13,5% sur les revenus et plus-values du patrimoine.

Le prélèvement libératoire sur les revenus de placements passe de 19 à 24%.

idé

RETRAITE : LA FIN DU REGIME AGIRC ?

Liaisons Sociales Magazine – 1er décembre

Pour la première fois, la présidence de l'Agirc risque d'échapper à la CFE-CGC. Tout un symbole à l'heure où le régime de retraite complémentaire des cadres, à bout de souffle, subit une sévère révision à la baisse. En attendant un détricotage total ?

L'INQUIETUDE DES FRANÇAIS POUR LEURS CONDITIONS DE VIE A LA RETRAITE RESTE ELEVEE

IPSOS - 01 décembre

Un an après le vote de la réforme des retraites par le Parlement, l'Union Mutualiste Retraite (UMR), Liaisons sociales et Ipsos ont souhaité, à l'occasion de la neuvième édition de leur Observatoire des retraites, faire un nouvel état des lieux de l'opinion des Français sur la retraite et sa préparation. L'enquête montre que l'inquiétude sur les conditions de vie matérielles reste élevée, que la résignation l'emporte de peu sur la colère mais que ce dernier sentiment reste prégnant, et que la très grande majorité des Français souhaite que l'on débattenne à nouveau des mesures votées en 2010 lors de la campagne présidentielle.

RETRAITES : PAR ICI LA CAISSE !

Le Figaro – 3 décembre

Absence de contrôle, confusion des genres, train de vie dispendieux... : la gestion des retraites offre une jolie rente aux partenaires sociaux. Chronique d'une gabegie ordinaire

BORDEAUX : COLERE DES RETRAITES "RECALCULES"

France3 – 6 décembre

La loi Fillon de 2003, organisait le départ en pré retraite pour les salariés ayant travaillé sur une longue durée c'est-à-dire ceux qui sont entrés très jeunes sur le marché du travail. Mais à l'époque, à 14 ans, on ne bénéficiait pas toujours de bulletins de salaire. Si bien que l'Urssaf avait validé le recours à **une déclaration sur l'honneur confirmée par deux témoins** pour la prise en compte des premiers emplois.

Alors que le système a été durci en 2008, la sécurité sociale revient donc sur ces dossiers et accuse certains bénéficiaires de fraude à cotisation.

Elle réclame le remboursement d'indus allant jusqu'à 100 000 euros si bien qu'un certain nombre de **ces retraités se retrouvent sans revenu et se disent humiliés par ces accusations.**

La sécurité sociale quant à elle justifie ces contrôles par le grand nombre de cas ayant eu recours à ces attestations sur l'honneur alors que ce devait être exceptionnel. **Elle assure avoir constaté des fraudes manifestes comme le recours à de faux témoignages.**

Par ailleurs, elle s'est aperçue que certaines entreprises, ayant favorisé le départ en pré-retraite de leurs salariés, revenaient de manière récurrente dans ces dossiers. Mais à ce jour, elles ne sont pas inquiétées.

Sur les 170 dossiers mis en doute en Aquitaine, les 2/3 auraient toutefois été régularisés

LES FRANÇAIS PREFERENT PREPARER LEUR RETRAITE AVEC DES LIVRETS ET DES CONTRATS D'ASSURANCE VIE

L'AGEFI Actifs – 8 décembre

Les résultats du Baromètre Deloitte « Les Français et la retraite » administré par Harris Interactive montrent que :

- 69 % des Français pensent que la réforme n'est pas suffisante pour préserver durablement le système par répartition,
- 81 % des actifs s'inquiètent du montant qu'ils toucheront à la retraite,
- les actifs se préoccupent de la retraite de plus en plus tôt et l'âge moyen passe sous la barre des 47 ans pour s'y préparer (anticipation d'une durée de préparation trois fois supérieure à leurs aînés retraités),

- la retraite figure à la première place du Top 3 des priorités d'épargne des actifs,
- plus de 55 % des actifs ont engagé une démarche d'épargne pour leur retraite.

LES RETRAITES DOIVENT PRENDRE LEUR PART DE LA RIGUEUR

Les Echos – 13 décembre

Charles BEIGBEDER

Chroniqueur - président de Poweo

Alors que les larmes de la ministre des Affaires sociales italienne, Elsa Fornero, annonçant les mesures d'application du plan d'austérité préparé par Mario Monti, ont ému le monde entier, il convient de regarder plus en détail ce à quoi les Italiens ont consenti ce dimanche.

Spécialiste des questions de retraites, Mme Fornero, a proposé une réforme en trois points : l'augmentation de l'âge de départ à la retraite, le calcul du montant des pensions sur la base de l'ensemble des salaires et le gel de l'augmentation des retraites pour les deux prochaines années, sauf pour les deux tranches les plus basses, inférieures à 936 euros par mois.

Si les deux premiers points ont été à l'affiche de la réforme des retraites de 2010 en France, le gel des retraites n'a jamais été abordé. Pourtant, ce n'est que depuis 1993, et une réforme dite Balladur, que la loi dispose que le montant des retraites du régime général est indexé sur l'évolution des prix à la consommation (hors tabac). Ainsi chaque année, au 1^{er} avril, les pensions que perçoivent les retraités sont automatiquement revalorisées du montant de la hausse des prix évaluée par l'Insee pour l'année qui commence. La hausse a été de + 2,1 % en avril 2011, se décomposant en + 1,8 % de prévision d'inflation pour 2011 et + 0,3 % de revalorisation pour l'année 2010, où l'inflation a été de 1,5 % pour une estimation de 1,2 %.

Revenir sur cette indexation est loin d'être une proposition iconoclaste puisque certains de nos voisins avec des ratios de dette publique sur PIB moins élevés l'ont déjà appliquée. Ainsi, et bien que l'information n'a pas été très relayée, une telle mesure a été prise dès janvier 2010 en Espagne, où Zapatero, appelant à « l'effort national collectif », avait supprimé la règle de revalorisation automatique des retraites et décidé du gel des pensions de retraite pour 2011, à l'exclusion des retraites minimales ou inférieures au seuil d'imposition. Selon les syndicats, cette réforme a touché plus de 6 millions des 8,6 millions de retraités que compte le pays. C'est d'ailleurs un mécanisme similaire que le Premier ministre François Fillon a présenté le 7 novembre en décidant que, en matière de prestations sociales, la revalorisation serait de 1 % en 2012, c'est-à-dire au niveau attendu de croissance. Il a ensuite précisé que les minima sociaux et les prestations qui constituent des revenus de remplacement ne seraient pas concernés par cette mesure.

Il ne s'agit pas, je le répète, de toucher au cœur de la pension qui reste inchangée mais bien de ne pas l'augmenter automatiquement d'un coup de baguette magique chaque 1^{er} avril. Les économies possibles sont très importantes. Des simulations montrent que désindexer les retraites au-delà de 1.000 euros par mois rapporterait environ 68 milliards sur la période 2012-2017, soit plus de 13,5 milliards par an. Il faut dire que l'enjeu est de taille, la France ayant consacré pas moins de 279 milliards d'euros pour verser les pensions de retraite en 2010. Or les finances publiques ne peuvent pas supporter une telle dépense et nous devons donc emprunter pour financer le niveau de vie actuel des retraités en transférant l'obligation de rembourser aux générations futures.

Ne rien faire, c'est condamner à moyen terme, le système - qu'il faut préserver - à l'implosion, privant du même coup des millions de retraités de leur pension ou les réduisant drastiquement. A titre d'exemple, lors de l'élaboration de la loi de Finances 2012, le gouvernement portugais a même proposé au Parlement une réduction des retraites supérieures à 1.000 euros. D'ailleurs, un chiffre peu avantageux rassemble France et Italie, ce sont les deux pays de l'OCDE qui consacrent le plus d'argent aux retraites, respectivement 14,4 % et 14 % du PIB en 2010 contre seulement 10 % en Suède ou en Allemagne. Il y a donc des marges de manœuvre importantes pour mieux gérer nos retraites sans pénaliser les plus démunis.

LA CAISSE DE RETRAITE DE LA SNCF TOUCHÉE

Le Télégramme de Brest - 14 décembre

Conséquence de la crise bancaire, le paiement des pensions aux retraités de la SNCF sera fractionné en 2012. Les banques ont refusé de prêter à la caisse de retraite le 1,5 milliard d'euros dont elle avait besoin.

La petite note qu'ont reçue, tout récemment, les quelques 350.000 retraités de la SNCF est explicite: «Compte tenu du contexte économique actuel, la caisse rencontre des difficultés pour mobiliser auprès de ses partenaires bancaires la trésorerie nécessaire au paiement en une fois des pensions trimestrielles de ses assurés. Elle se voit donc contrainte de modifier le calendrier de versement des pensions pour l'année 2012.» Même s'il est précisé que «cette situation ne remet pas en cause le régime spécial de retraite de la SNCF, dont l'équilibre reste bien garanti», on imagine l'inquiétude que cette décision du conseil d'administration de la caisse a suscitée chez les retraités. Une décision qui devrait être entérinée dans les jours prochains par un décret du gouvernement. Jusqu'à présent, les pensions étaient versées le premier du mois de chaque trimestre. Désormais, seul un premier tiers sera versé au début du trimestre; les deux autres le seront quelques jours plus tard.

AVEC LA CRISE, LES RESERVES DE L'AGIRC-ARRCO FONDENT PLUS VITE QUE PREVU

Les Echos – 19 décembre

Les dernières prévisions de déficit, qui dataient de mars, viennent d'être révisées pour tenir compte du retournement de la conjoncture. L'Arcco (pour tous les salariés du privé) et l'Agirc (pour les seuls cadres) devraient afficher un déficit de 3,3 milliards d'euros cette année, 600 millions de plus que prévu. En 2012, le besoin de financement atteindrait 4,5 milliards, soit 2,1 milliards de plus que prévu. L'Arcco et l'Agirc sont donc contraints de puiser dans leurs réserves. Entre 2009 et 2011, elles ont déjà diminué de près de 10 milliards d'euros. Résultat, les réserves de moyen et de long terme sont tombées à 53,1 milliards d'euros fin 2011. Et ce n'est pas fini. Il faudra prélever encore un peu plus de 7 milliards en 2012 et 2013 pour éponger les nouveaux déficits. Les réserves auront donc fondu de 17 milliards d'euros en cinq ans (2009-2013), et ce malgré l'entrée en vigueur cette année de la réforme des retraites qui, en retardant l'âge du départ, a amélioré la situation financière des complémentaires.

« *Pas de panique, nous avons largement de quoi tenir* », tempère l'un des gestionnaires de l'Agirc-Arrco. Les réserves restent confortables -elles seraient encore supérieures à 45 milliards dans deux ans. Le rythme auquel elles fondent est néanmoins préoccupant, notamment pour le régime des cadres. Ces chiffres sont susceptibles d'être révisés : ils sont calés sur les prévisions de croissance du gouvernement, trop optimistes pour 2012. Et ils ne tiennent pas compte de l'accélération de la réforme des retraites annoncée le mois dernier par François Fillon, qui aura un léger impact positif sur les comptes des complémentaires l'an prochain.

MOINS DE 500 DEPARTS A SOIXANTE ANS EN TROIS MOIS

Les Echos – 26 décembre

Il faut justifier d'un taux d'incapacité permanente d'au moins 10 % pour liquider ses droits à 60 ans. Les syndicats critiquent un dispositif trop restrictif.

Le gouvernement prévoyait jusqu'à 30.000 départs par an au titre de ce dispositif, qui est entré en vigueur le 1^{er} juillet dernier. A la mi-octobre, selon les derniers chiffres disponibles, seules 1.338 demandes avaient été déposées, dont seulement 377 pour des incapacités comprises entre 10 % et 20 %. Il s'agit d'hommes dans les trois quarts des cas. Parmi les demandes traitées, 466 départs à 60 ans ont été accordés.

LES DEPARTS EN RETRAITE EN NET REPLI

Les Echos – 29 décembre

C'est une conséquence attendue, mais spectaculaire, de la réforme des retraites qui a commencé à s'appliquer depuis le 1^{er} juillet dernier (l'âge légal de départ a été relevé de 60 ans à 60 ans et quatre mois). Selon une étude du ministère du Travail sur les mouvements de main-d'œuvre parue hier, les départs en retraite dans les entreprises de plus de 10 salariés ont chuté de 32 % entre le deuxième et le troisième trimestre.

SANTE – MALADIE – DEPENDANCE

LES EXONERATIONS SOCIALES EN FAVEUR DE L'AIDE A DOMICILE CONTINUENT DE PROGRESSER

Localtis.info- 2 décembre

Les derniers chiffres relatifs aux exonérations de cotisations de sécurité sociale font apparaître des tendances très contrastées. Les allègements visant certains territoires (ZFU, ZRR...) sont en recul, tandis que ceux en faveur des contrats aidés et de l'emploi à domicile sont en hausse.

SANTE. NUMERUS CLAUSUS : LE «OUI MAIS» DES GENERALISTES DE HAUTE-LOIRE

Le progrès – 8 décembre

Du côté des généralistes de Haute-Loire, l'enthousiasme est de rigueur mais quelques questions restent en suspens. Si tous notent que l'augmentation du numerus clausus est une bonne chose, leur deuxième réaction est immédiate : « C'est une très bonne nouvelle, cela permettra effectivement de former plus de médecins, mais ils ne s'installeront pas avant 9 à 10 ans. En attendant, on fait quoi ? », note, par exemple, Gérard Roche, sénateur et président du Conseil général de Haute-Loire, par ailleurs ancien praticien

VIH : LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS DOIT S'AMELIORER

lequotidiendumedecin.fr - 15 décembre

Les discriminations étaient au cœur du débat d'ouverture du Colloque de synthèse des COREVIH en actions organisé par « Décision santé » avec le soutien de ViiV Healthcare. En 2011, 80 % des COREVIH se sont mobilisés contre l'amendement modifiant le droit au séjour des étrangers malades, dont une instruction du 10 novembre 2011 précise désormais les modalités d'application. Des données de l'étude PREVACAR montrent que la prise en charge du VIH en prison doit encore s'améliorer.

PLUS DE 2.000 MEDECINS ETRANGERS EXPULSES AVANT LA FIN DE L'ANNEE ?

Marianne – 17 décembre

Les praticiens hospitaliers ayant obtenu leur diplôme en dehors de l'Union européenne pourraient être interdits d'exercer, et donc potentiellement expulsables, à partir du 31 décembre 2011. Le Conseil constitutionnel a en effet censuré un article de la loi sur le budget de la Sécu pour 2012 prolongeant leur autorisation d'exercice.

LA GUERRE DES URGENCES

France 3 – Basse Normandie- 28 décembre

Situation ubuesque à l'hôpital de la Côte Fleurie où deux services d'Urgences devraient bientôt se côtoyer.

Le 31 décembre 2011, le nouveau service d'Urgences de l'hôpital de la Côte Fleurie ouvre ses portes. L'hôpital public assurera seul la gestion des Urgences. La décision de confier cette gestion au public remonte à septembre 2011.

Le 16 septembre dernier, l'Agence Régionale de Santé (ARS) entérine la fin de la cogestion public-privé. Les Urgences hébergées alors au sein de la polyclinique doivent donc déménager.

Privée d'Urgences, la polyclinique a riposté hier en annonçant la création d'une "permanence médico-chirurgicale" ouverte 24h/24 et composée d'un médecin généraliste, d'une infirmière, d'une aide-soignante et d'un agent administratif, auquel s'ajouteront des chirurgiens et des médecins spécialisés soumis à des astreintes. Bref, un service d'Urgences qui ne dit pas son nom.

Ce que craint la polyclinique c'est une baisse d'activité. En cas de nécessité chirurgicale, les patients des Urgences de l'hôpital seront opérés à Lisieux et Caen. L'hôpital public explique néanmoins que les patients auront le choix de se faire opérer à la clinique.

PROTHESES PIP: PLAINTE DE L'ASSURANCE MALADIE ENREGISTREE

AFP – 29 décembre

MARSEILLE — La Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam) a porté plainte contre X "pour tromperie aggravée et escroquerie" dans l'affaire des prothèses mammaires PIP, conformément à ce qu'elle avait annoncé le 24 décembre, a indiqué jeudi le parquet de Marseille.

La plainte a été enregistrée formellement "depuis quelques jours", a précisé le parquet.

"Ca permettra à cet organisme de demander éventuellement réparation de son préjudice", a-t-il souligné, ajoutant que "cette plainte va être jointe aux deux (autres) dossiers, celui en préliminaire pour tromperie et l'information judiciaire pour blessures involontaires et homicide involontaire".

SECURITE SOCIALE - MUTUELLES – ASSURANCES

SECURITE SOCIALE. UNE FRAUDE DE DIX MILLIARDS

Le télégramme - 30 novembre

La fraude détectée par l'Assurance- maladie s'élève, officiellement, à 156 millions d'euros. Le Télégramme a exhumé une récente étude faisant état d'une estimation... 68 fois plus élevée : 10,576 milliards d'euros ! La CNAM conteste. Des députés demandent des comptes

Plus de dix milliards d'euros de fraude à la Sécu! On est très loin des 156 millions d'euros annoncés par l'Assurance-maladie, même si, pour ce second chiffre, il s'agit de fraude «détectée» et pas d'une estimation. Le chiffre choc n'a jamais été révélé en France. Il figure dans le rapport annuel 2009-2010, rédigé en anglais, du Réseau européen de lutte contre la fraude et la corruption dans les soins de santé (European Healthcare Fraud and Corruption Network, EHFCN). Le chiffre est livré brut, sans commentaire, ni explication. Il est juste mis en perspective avec le chiffre des dépenses de santé en France: 189,19 milliards d'euros. La fraude représenterait donc 5,59% des dépenses de santé. ...

LES MUTUELLES SERONT SOUMISES A L'IMPOT DE FAÇON PROGRESSIVE, ANNONCE PECRESSE

Libération – 2 décembre

La fiscalisation des mutuelles, voulue par la Commission européenne, se fera de manière progressive, a annoncé vendredi la ministre du Budget Valérie Pécresse, ce qui devrait permettre de limiter l'augmentation des tarifs.

BUDGET : LES MUTUELLES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES DES 2012

La Tribune – 5 décembre

Dans le cadre du collectif budgétaire de fin d'année, les députés ont voté un amendement du gouvernement consistant à assujettir progressivement les mutuelles à l'impôt sur les sociétés. Une disposition réclamée par Bruxelles, qui qualifie d'aides d'Etat les exonérations dont bénéficient les mutuelles. Les députés pourraient affiner le dispositif en seconde lecture.

BAISSE DES COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE EN 2012 !!!

Come 4 News – 7 décembre

Une baisse d'un dixième de point va entrer en vigueur l'an prochain. Ce n'est pas un canular. Mais ce n'est pas pour tout le monde ! Seuls en effet sont concernés les affiliés dépendant de la Sécurité Sociale en Alsace-Moselle. En effet, ce régime dépend encore du droit local, car mis en place pendant l'annexion de ces régions à l'empire allemand, à la fin du XIXème siècle, et qui est resté en vigueur. En contrepartie d'avantages conséquents (taux de remboursement normal à 90 % au lieu de 70 % pour le régime général, délai de carence réduit voire inexistant) la cotisation de base des affiliés supporte une majoration de 1,6 % par rapport à celle des « Français de l'intérieur ». Or, ce régime, plus favorable aux salariés que le régime général n'en est pas moins excédentaire depuis deux ans, ce qui a conduit son conseil d'administration paritaire de décider de porter cette sur-cotisation de 1,6 % à 1,5 %. Les gestionnaires de notre régime général de Sécurité Sociale ne devraient-ils pas s'inspirer de l'expérience de nos marchés de l'Est, dans un premier temps pour réduire le déficit actuel, voire même, plus tard, pour générer également des excédents ? Ou faut-il en déduire que les peuples de cette France du Nord Est, inspirés en cela de leurs voisins Germains ou Helvètes, et comme le laissent croire les traditions, sont plus travailleurs, plus robustes, moins tire-au-flanc que ceux d'ascendance gauloise ?

RESEAUX DE SOIN : ALAIN AFFLELOU ATTAQUE LA MGEN

News-Assurances – 9 décembre

L'opticien accuse la mutuelle de faire acte de concurrence déloyale dans le cadre des réseaux de soin, selon **LES ECHOS**.

Les réseaux de soins ne sont pas toujours appréciés de certains opticiens de quartiers ou des plus gros. Accusant la mutuelle de « pratiques illicites » et « d'actes de concurrence déloyale », Alain Afflelou vient d'assigner la MGEN au TGI de Paris.

L'opticien reproche en effet à la mutuelle de pratiquer des remboursements différents selon que ses sociétaires achètent des lunettes chez un professionnel avec lequel a été passé un accord dans le cadre des réseaux de soins ou non.

Alors que le Conseil constitutionnel avait censuré l'article de la proposition Fourcade autorisant les mutuelles à effectuer des remboursements différents dans le cadre des réseaux de soin, Alain Afflelou, selon **LES ECHOS**, évoque « un véritable détournement d'activité », les adhérents à la mutuelle se détournant des magasins qui ne sont pas conventionnés

MISE EN PLACE D'UNE MUTUELLE CONVENTIONNELLE OBLIGATOIRE DANS LE DOMAINE DES TRANSPORTS

Comparamutuelles - 10 décembre

Exerçant un métier relativement difficile, les professionnels du transport ne disposaient toutefois pas d'une couverture santé importante, cette situation devrait toutefois changer rapidement, grâce à l'accord conclu le 6 décembre dernier par les organisations syndicales, offrant, en effet, à tous les salariés, la prise en charge de leurs dépenses par une mutuelle, alors que jusqu'à présent seulement la moitié d'entre eux bénéficiait d'une telle protection

Un accord conclu avec les syndicats CFDT, CFTC, FNCR, FO et CGC

Résultant d'un accord conclu avec les syndicats CFDT, CFTC, FNCR, FO et CGC, cette démarche aboutit ainsi à la création d'une mutuelle conventionnelle obligatoire pour quelques 450 000 salariés, la moitié des cotisations devant être versées par les employeurs eux-mêmes, à partir du 1^{er} janvier 2013, même si la CGT reste l'une des seules organisations syndicales à avoir, pour l'heure, refusé de se prononcer sur la mise en place de ce nouveau dispositif

L'INEGALITE DE L'ACCES AUX SOINS EN ILE-DE-FRANCE

Comparamutuelles - 11 décembre

D'après le sondage Harris Interactive commandé par l'ARS (l'agence régionale de santé) d'Ile-de-France, 80% des sondés sont satisfaits de la qualité des soins dans la région. Simultanément, l'accès aux soins semble s'être dégradé et devenu inégal. Entre les patients qui ne peuvent tolérer un délai d'attente trop long et ceux qui n'ont pas les moyens de payer la consultation, quatre Franciliens sur dix renoncent à se soigner.

L'ARTIFICIEL « TROU » DE LA SECURITE SOCIALE

La marseillaise - 14-décembre

20 milliards d'euros : c'est le montant du déficit prévisionnel de la Sécu. Un chiffre qui sert à culpabiliser les Français. Ce que l'on dit moins c'est que les exonérations de cotisations sociales s'élèvent à 31,13 milliards d'euros.

19,9 milliards d'euros : ce chiffre, « médiatiquement » arrondi à 20 milliards d'euros, représente le déficit prévisionnel de la Sécurité sociale pour l'année 2012. C'est le sempiternel « trou de la Sécu » dont nous rabâchons les médias à longueur d'année. C'est ce trou que François Fillon s'enorgueillit de ramener à 13,9 milliards d'euros en 2012 via ses mesures annoncées fin août.

Pourtant selon Julien Duval, chercheur au CNRS et auteur de l'ouvrage *Le mythe du « trou de la Sécu »*, il n'y a pas de « déficit de la Sécu » mais au contraire un « besoin de financement » que les gouvernements successifs depuis « 1993 » ont décidé de « ne pas satisfaire en multipliant les exonérations de charges sociales ».

En effet, si l'on en croit les médias et les débats politiques, la Sécurité sociale serait menacée de faillite par un déficit abyssal. C'est un discours que l'on entend en boucle depuis près de 30 ans. Aussi, pour faire face à l'augmentation des dépenses et au vieillissement de la population, notre système de protection sociale, créé en 1945 pour donner « la garantie à chaque homme qu'en toutes circonstances il pourra assurer sa subsistance et celle de personnes à sa charge », serait condamné à se « réformer » sans cesse : déremboursements, réduction des prestations, hausse des cotisations, voire privatisation

LES FRANÇAIS TENTENT DE CONSERVER LEUR MUTUELLE SANTE MAIS...

Mutuelleland – 16 décembre

L'on n'arrête pas de le rabâcher : il faut une mutuelle santé pour faire face à un éventuel problème de santé. Oui, mais ce n'est pas forcément simple pour les ménages dont le budget santé ne cesse de s'alourdir. Alors ils gardent leur contrat mais en diminuent les garanties. Est-ce suffisant ?

SANTEVIE REJOINT HARMONIE MUTUELLE

Les Echos – 28 décembre

La mutuelle interprofessionnelle de Midi-Pyrénées fusionnera en juin avec quatre autres mutuelles régionales pour former la première mutuelle santé française

LES RENTREES DE CSG SUR LES REVENUS DU CAPITAL SONT RESTEES ASSEZ SOUTENUES EN FIN D'ANNEE

Les Echos – 29 décembre

Selon l'ACOSS, le produit de la CSG sur les revenus du capital augmenterait de 6,3 % en 2011. Le gouvernement reste relativement serein sur les recettes de la Sécurité sociale pour cette année. La situation va se compliquer en 2012

« 8 % DE HAUSSE DES MUTUELLES EN 2012 » SELON L'UFC QUE CHOISIR

France Inter – 29 décembre

Le Conseil constitutionnel a validé hier le budget 2012, marqué par des mesures de rigueur.

Entre autres, une taxe sur les mutuelles multipliée par deux. Elle passe de 3,5 à 7 %.

Cette hausse devrait être largement répercutée sur les consommateurs, car les mutuelles l'affirment : elles ne peuvent pas amortir ce coût.

La mutualité française qui les représente évoquait une hausse moyenne légèrement inférieure à 5 %

EUROPE – ETRANGER

ROYAUME-UNI - POUR LES BRITANNIQUES, LA COUPE EST PLEINE

Libération – 1er décembre

A Londres comme dans tout le Royaume-Uni, des dizaines de milliers de manifestants ont défilé, hier, contre les économies drastiques dans la fonction publique et la réforme des retraites.

BELGIQUE - LES BONUS ONT QUADRUPLE EN TROIS ANS

7 sur 7 – 12 décembre

Le recours croissant aux primes de type bonus plombe les rentrées financières de la Sécurité sociale et du fisc, constate la Cour des comptes, qui dit s'inquiéter de la situation, rapporte vendredi le journal Le Soir. En trois ans, les montants octroyés aux salariés ont plus que quadruplé, passant de 63 millions d'euros en 2008 à 278 millions d'euros en 2010.

En 2010, plus de 300.000 travailleurs - soit un salarié sur 12 - en Belgique ont bénéficié de tels bonus salariaux. Cette prime ponctuelle peut atteindre 2.358 euros. Ces "avantages non récurrents liés aux résultats" (ou ANR) sont exemptés des cotisations patronales de sécurité sociale.

RUSSIE - EGALISER L'AGE DU DEPART EN RETRAITE POUR HOMMES ET FEMMES (OCDE)

RIA Novosti - 12 décembre

L'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE) recommande d'égaliser l'âge du départ à la retraite pour les hommes et les femmes en Russie, a indiqué lundi à Moscou Angel Gurría, secrétaire général de l'organisation.

"Conformément à la tradition actuelle dans le monde, nous recommandons d'établir le même âge pour le départ à la retraite des hommes et des femmes", a déclaré M.Gurría, présentant l'étude économique de l'OCDE sur la Russie.

Et d'ajouter qu'à présent, les femmes partent à la retraite en Russie à 55 ans et les hommes à 60 ans, alors que les femmes vivent plus longtemps, ce qui n'est pas logique selon l'OCDE.

"Liez donc l'âge du départ à la retraite à l'espérance de vie", a déclaré le secrétaire général.

Selon lui, il existe un déséquilibre dans le système russe des retraites, au sein duquel les dépenses augmentent mais les recettes restent les mêmes. Les spécialistes estiment que cela complique la couverture du déficit de la caisse des retraites.

Les autorités russes évoquent depuis plus d'un an l'éventuelle élévation de l'âge de la retraite. Certains experts estiment que la Russie n'évitera pas une élévation graduelle de l'âge de la retraite jusqu'à 65 ans.

ITALIE - LES DEPARTS A LA RETRAITE DIMINUENT FORTEMENT

Le Figaro – 27 décembre

Le pays porte l'âge du départ à la retraite sans décote à 66 ans pour les hommes et 62 ans pour les femmes.

Les départs à la retraite diminuent en Italie, malgré le vieillissement de la population. Ils ont baissé de 29,5 % au cours des onze premiers mois de l'année, en raison d'un durcissement des règles visant à retarder d'un an l'âge du départ, décidé sous Berlusconi. On recense ainsi 224.856 départs, contre 318.945 au cours de la même période de 2010. Les commerçants sont les premiers concernés (-30,2 %), suivis des salariés (-29,6 %).

CANADA - LA RETRAITE A L'AGE QUE L'ON VEUT ? POURQUOI PAS ?

Marianne 2 - 29 Décembre

Elie Arié – Tribune - Les Canadiens ont toujours eu du mal avec les normes fixées par la législation concernant le moment de prendre leur retraite. La semaine dernière, ils ont réglé le problème : aux oubliettes l'âge légal de départ à la retraite ! A l'heure où, chez nous, la réforme fait encore débat, cette mesure originale semble plaire à notre contributeur régulier Elie Arié.

DIVERS

PLUS-VALUES IMMOBILIERES : NOUVEAUX CAS D'EXONERATION

Les Echos – 5 décembre

Sous certaines conditions, les retraités ou les handicapés entrant dans une résidence médicalisée ne supporteraient pas l'imposition des plus-values, selon un amendement de l'Assemblée nationale voté dans la loi de finances rectificative pour 2011

LES MILLIARDS CACHES DES SYNDICATS

Valeurs actuelles - 15 décembre

Malgré les pressions qui ont permis d'enterrer le premier rapport de la commission d'enquête parlementaire sur l'argent des syndicats, les langues se délient, sous le sceau du secret. Et l'on découvre le prix de la "paix sociale" : 4 milliards d'euros par an !

« *Notre conversation est totalement off, je ne vous ai jamais parlé* » : voilà l'entrée en matière d'un député, membre de la commission d'enquête sur le financement des syndicats dont le rapport, qui devait être rendu public début décembre, a été enterré à la dernière minute. « *En fait, le gouvernement a fait pression pour que les parlementaires ne jettent pas d'huile sur le feu en faisant des révélations sur l'argent des syndicats à l'orée de la campagne présidentielle et alors que Nicolas Sarkozy vient tout juste d'annoncer, lors de son discours de Toulon, un sommet avec les partenaires sociaux tout début 2012, confie ce membre UMP de la commission. Ce n'était pas le moment de déterrer la hache de guerre et nous avons reçu la consigne expresse de nous abstenir.* »

Consigne entendue : les parlementaires UMP, à une exception près, se sont abstenus. Ce rapport de 140 pages sur l'argent des syndicats, fruit de six mois d'enquête, ne verra donc jamais le jour. Des dizaines d'auditions, réalisées sous serment, où chaque personne s'est engagée à taire chaque parole prononcée ou entendue pendant les trente années à venir... pour rien.

COLIS DE NOËL AUX AINÉS : UNE TRADITION RINGARDE OU SOCIALEMENT UTILE?

La Voix du Nord – 18 décembre

Pas une commune qui ne déroge à la règle des colis de Noël aux aînés. La tradition semble immuable. Mais, en temps de crise, certaines mairies pourraient être tentées par leur suppression... Visiblement, élus comme aînés y sont toujours très attachés. Seuls changements : avec l'allongement de la durée de vie, les critères ont souvent évolué et la plupart des communes ne les attribuent qu'aux plus de 70 ans.

LOISIRS

CINÉMA - COSETTE AU SUPERMARCHÉ

Liaisons Sociales Magazine – 1er décembre

Pierre Rambaldi signe une adaptation sans nuance du livre *Les Tribulations d'une caissière*.

Solweig dit 250 fois par jour bonjour et soulève 800 kg d'articles par heure, soit dans la journée cinq tonnes, le poids d'un éléphant. Elle répète 500 fois merci et exécute 8 200 mouvements de doigt par heure. Tout ça pour un smic et à raison de trois minutes de pause par heure travaillée. Solweig (Déborah François) est caissière, s'occupe seule de son petit frère pendant que son père est dans le coma à l'hôpital.

Maîtrise de lettres en poche, elle a dû renoncer à ses rêves et travailler parce que « c'est une nécessité ». Pour échapper aux regards mauvais des clients et au sadisme d'un chef aigri, cette jeune idéaliste ouvre un blog où elle raconte ses petites misères. Dès lors, cette Cendrillon moderne deviendra le porte-drapeau de ces hôtesses de caisse méprisées par tous, mais tellement soudées. Manifestations, débrayages... La vengeresse sème le trouble chez les patrons, qui la pistent. Les médias aussi sont sur sa trace. Telle Florence Aubenas dans *Le Quai de Ouistreham*, une journaliste (Elsa Zylberstein) débarque incognito dans le supermarché pour démasquer ce Zorro des rayons et décrocher le scoop de l'année.

BENEVOLAT : LES ASSOCIATIONS RECHERCHENT VOTRE PROFIL

France soir – 12 décembre

Plus de la moitié des associations affirme manquer de bénévoles. Souples, disponibles, compétents, les retraités bénévoles sont particulièrement prisés, mais pas uniquement.

Secrétaire, infirmière, comptable, dirigeant d'entreprise... Vous êtes à la retraite ? Pourquoi ne pas en profiter pour aider ceux qui en ont besoin. En manque d'effectifs, les associations recherchent en permanence des bénévoles. Particulièrement disponibles, fiables, les retraités sont souvent accueillis à bras ouverts.

Avec 700.000 départs par an à la retraite, cette classe d'âge est un vivier important pour un monde associatif aux prises avec des budgets en baisse alors que « la moitié dit manquer de bénévoles », souligne Dominique Thierry, vice-président de France Bénévolat. Selon une récente étude de cette association, dont l'objectif est de développer cette forme de solidarité, 38 % des 11,3 millions de bénévoles associatifs ont plus de 65 ans et 26 % ont entre 50 et 64 ans.

Et ils ont surtout des compétences : « *DETACHES DES CONTRAINTES PROFESSIONNELLES, ILS ONT DU TEMPS A DONNER [...] CHEZ NOUS, ON LES APPRECIE AUSSI POUR LEURS QUALIFICATIONS POINTUES, COMME L'INFORMATIQUE, L'AIDE A LA RECHERCHE D'EMPLOI OU MEME LA MEDECINE* », poursuit-il. Ou encore pour leurs compétences « managériales », ils assument ainsi la moitié des mandats de dirigeants associatifs.

TABLEAU DE BORD

RETRAITE

INDICE BASE 1990 DES RETRAITES ET EVOLUTION DE LEUR POUVOIR D'ACHAT DEPUIS 1990

Situation novembre 2011

Indice INSEE hors tabac		Variation sur :		
Indice de base 1998	123,00	1 mois	1 an	
Indice de base 1990	141,26	0,2 %	2,4 %	
Evolution de nos retraites nettes				
Retraite	Régime général		Régime local	
	Indices	Evolutions	Indices	Evolutions
CNAV	134,73	- 4,6 %	133,42	- 5,5 %
ARRCO	131,59	- 6,8 %	130,30	- 7,8 %
AGIRC	124,92	- 11,6 %	123,69	- 12,4 %

PENSION SECURITE SOCIALE

- Salaire minimum permettant de valider un trimestre d'assurance retraite de base : **1 838 €** (200 fois le Smic horaire en vigueur au 1^{er} janvier 2012)
- Minimum de pension : **608,15 €** par mois (+ **93,03 €** par enfant à charge)
Circulaire CNAV du 14 avril 2011
- Réversion : **54 %** du montant de la pension du défunt
 - Plafond de ressources pour une personne seule : **19 115 €** par an (2080 fois le Smic horaire en vigueur au 1^{er} janvier 2012)
 - Pour un ménage : **30 584 €** par an.*Circulaire CNAV à paraître*

RETRAITE COMPLEMENTAIRE DU REGIME GENERAL (DEPUIS LE 1^{ER} AVRIL 2011)

- ARRCO (valeur du point) : **1,2135 €**
- ARRCO (salaire de référence) : **14,7216 €**
- AGIRC (valeur du point) : **0,4233 €**
- AGIRC (salaire de référence) : **5,1354 €**
- Réversion : **60 %** de la pension du défunt

INDICE DES PRIX

L'indice des prix tous produits sert au calcul de l'inflation (*JO du 13 décembre 2011*)

Evolution du coût de la vie												
Tous produits	122,08	121,79	122,36	123,36	123,78	123,83	123,95	123,40	124,04	123,95	124,24	124,58
	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre
	2010					2011						

EVOLUTION DES PRIX SUR UN AN:

- En glissement **+ 2,45 %**

- En masse **+ 1,92 %**

INDICE DE REFERENCE DES LOYERS (IRL)

- Indice du troisième trimestre 2011 : **120,95**
- Evolution de l'indice en glissement annuel au troisième trimestre 2011 : **1,90 %** (JO du 15 Octobre 2011)

EMPLOI : SALAIRE MINIMUM (DEPUIS LE 1^{ER} DECEMBRE 2011)

- Salaire horaire brut : **9,19 €**
- Smic mensuel pour 35 heures hebdomadaires : **1 393,82 €**

EPARGNE REGLEMENTEE

- Livret A : Rémunération : **2,25 %** - Plafond : **15 300 €** - Condition : 1 par personne
- Livret de développement durable (ex-CODEVI) : Rémunération : **2,25 %** - Plafond : **6 000 €** - Condition : être contribuable
- Livret d'épargne populaire : Rémunération : **2,75 %** - Plafond : **7 700 €** - Condition : impôt < **769 €**

PRETS

AUX PARTICULIERS

- Prêts d'un montant inférieur à **1 524 €** : **21,03 %**
- Prêts d'un montant supérieur à **1 524 €**, découverts en compte, prêts permanents, crédits affectés : **19,27 %**
- Prêts personnels : **12,76 %**

IMMOBILIERS

- Prêts à taux fixe : **6,23 %**
- Prêts à taux variable : **5,61 %**
- Prêts relais : **6,28 %**

Ces taux des prêts aux particuliers et des prêts immobiliers sont les taux maximum auxquels les banques peuvent prêter de l'argent au 4ème trimestre 2011 (taux de l'usure) - JO du 24 septembre 2011.